

## Le bon usage des antiparasitaires externes chez les animaux domestiques



Les parasites externes peuvent être à l'origine de pathologies graves chez les animaux, voire de maladies transmissibles à l'homme. Pour lutter et/ou prévenir ces maladies, des médicaments vétérinaires sont disponibles.

Les antiparasitaires externes permettent de traiter et/ou de prévenir les infestations des animaux par certains insectes et acariens (puces, tiques, moustiques, phlébotomes voire mouches piqueuses selon les médicaments). Comme pour tout médicament vétérinaire, leur autorisation de mise sur le marché est délivrée après une évaluation des données relatives à leur qualité, leur innocuité et leur efficacité permettant de conclure que le bénéfice lié à leur utilisation est supérieur à l'ensemble des risques encourus par l'animal destinataire du traitement mais également par la personne administrant le médicament ou les personnes en contact avec l'animal traité.

### Utilisez un médicament antiparasitaire adapté pour traiter votre animal

Les autorisations de mise sur le marché des médicaments vétérinaires sont délivrées pour une **espèce animale donnée**. Il est donc important de respecter **l'espèce à laquelle est destiné chaque médicament vétérinaire**.

Les antiparasitaires externes à base de **perméthrine** destinés aux chiens peuvent ainsi entraîner des **effets graves chez le chat**, notamment des troubles neurologiques (tremblements, convulsions, ataxie, agitation, coma) associés parfois à des signes digestifs pouvant être mortels du fait de l'incapacité des chats à éliminer le composé de leur organisme. Avec certaines formulations concentrées comme les produits en pipettes, **quelques gouttes sur la peau ou léchées peuvent suffire** à induire des effets graves chez les chats les plus sensibles.

De même, les propriétaires de **lapins** ne doivent pas traiter leur animal avec les médicaments vétérinaires destinés aux chiens ou aux chats contenant du fipronil, ce composé étant toxique pour ces animaux et à l'origine d'effets graves voire mortels.

Les effets secondaires concernant les animaux doivent être déclarés via le **[dispositif national de pharmacovigilance vétérinaire](#)**.

### **Pas d'antiparasitaires destinés aux animaux pour traiter les poux des enfants**

Les médicaments vétérinaires autorisés pour les traitements antiparasitaires, insecticides ou acaricides sont destinés aux animaux de compagnie et **ne doivent en aucun cas être utilisés pour le traitement des poux chez les enfants**. En cas d'infection par les poux, il est recommandé d'utiliser les traitements adaptés, notamment en fonction de l'âge de l'enfant,, en prenant conseil auprès de professionnels de santé (pharmaciens, médecins).

## **Procédure d'autorisation de mise sur le marché**

Le risque pour l'homme fait l'objet d'une évaluation lors de cette procédure d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires et les éventuelles précautions à prendre par l'utilisateur ou des recommandations quant à l'entourage de l'animal sont décrites dans le **Résumé des caractéristiques du produit** (RCP) de chaque médicament et figurent également dans leur notice. Lors de cette évaluation, le cas particulier des contacts étroits pouvant exister entre l'animal et les enfants est spécialement pris en compte.

### **Les précautions à prendre pour éviter les effets indésirables chez l'Homme**

Des **effets indésirables chez l'Homme** peuvent survenir par contact avec les animaux traités ou directement avec le médicament lors de l'administration à l'animal. Cela peut également survenir suite à une erreur de manipulation, d'utilisation ou par ingestion accidentelle. Pour éviter la survenue de ce type d'effets, veillez au strict **respect des conditions d'emploi indiquées dans la notice d'utilisation** fournie avec chaque produit :

- lavez-vous les mains après utilisation,
- rincez à l'eau avec soin la peau ou les yeux en cas d'exposition accidentelle ou de projections,
- ne fumez pas, ne buvez pas ou ne mangez pas pendant l'application,
- ne manipulez pas et ne laissez pas les enfants jouer avec les animaux traités tant que le site d'application n'est pas sec ou après un délai prescrit lorsque celui-ci est mentionné dans la notice,
- traitez les animaux de préférence en début de soirée et **ne les laissez pas, venant d'être traités, dormir avec leurs maîtres**, en particulier avec des enfants.

## **La surveillance des effets indésirables**

En France, l'ensemble des déclarations d'effets indésirables qui surviennent suite à l'utilisation des médicaments vétérinaires est enregistré par l'Anses et fait l'objet d'une **surveillance continue**. Les résultats de cette surveillance peuvent conduire à réviser l'autorisation de mise sur le marché du médicament et ajouter par exemple des précautions d'emploi notamment pour l'utilisateur, voire **suspendre ou retirer cette autorisation si les risques sont jugés trop importants au regard des bénéfices apportés**.

Les symptômes les plus observés chez l'Homme suite à l'utilisation d'antiparasitaires externes sont principalement des **irritations transitoires et relativement bénignes** : essentiellement cutanées, oculaires et/ou respiratoires. Comme pour tout médicament, il est donc indispensable de lire la notice avant toute utilisation du produit. La notice contient des **précautions d'utilisation** importantes à respecter et des conseils sur la marche à suivre en cas d'effet indésirable.

Tout effet indésirable survenant chez l'homme suite à l'utilisation d'un médicament vétérinaire peut, en l'absence d'urgence, être signalé via le **Portail de signalement des événements**

sanitaires indésirables du ministère en charge de la Santé. En cas d'intoxication, il est recommandé d'appeler le centre antipoison de son territoire et/ou de consulter un médecin en fonction des indications mentionnées dans la notice du médicament.